



**Arrêté collectif portant admission à la certification complémentaire des personnels enseignants du premier et du second degrés en enseignement en langue étrangère (Espagnol) dans une discipline non linguistique
Session 2026**

**Le Recteur de région académique La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,
Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,
Vu la liste des admis(es) établie après délibération par le jury, en date du 18 mars 2026

Arrête :

Article 1 : Il est délivré, aux enseignants titulaires du 1^{er} et du 2nd degrés dont les noms suivent, une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire enseignement en langue étrangère (Espagnol) dans une discipline non linguistique :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CORPS	DNL
ARMAND	Marina	11/05/1988	PROFESSEURE DES ÉCOLES	Éducation physique et sportive
BARDIERE	Marie	17/12/1979	PROFESSEURE DES ÉCOLES	Mathématiques
CARO	Florence	04/03/1991	PROFESSEURE CERTIFIÉE	Mathématiques
DEPOIX	Mickaël	17/03/1978	PROFESSEUR DES ÉCOLES	Mathématiques
FONTAINE	Barbara	09/05/1989	PROFESSEURE AGRÉGÉE	Sciences de la vie et de la terre
MAZEL	Angélique	14/01/1974	PROFESSEURE DES ÉCOLES	Histoire géographie
MEUSBURGER	Judith Antonia	09/05/1985	PROFESSEURE DES ÉCOLES	Mathématiques
MOUNIAMA	Vanessa	07/04/1985	PROFESSEURE CERTIFIÉE	Histoire géographie
ROBERT	Geneviève	07/06/1987	PROFESSEURE CERTIFIÉE	Sciences physiques et chimiques

Article 2: Il est délivré, à l'enseignante stagiaire du 1er degré dont le nom suit, une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire enseignement en langue étrangère (Espagnol) dans une discipline non linguistique, sous réserve de la titularisation :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CORPS	DNL
ROMELY	Laurie	09/09/1996	PROFESSEURE DES ÉCOLES STAGIAIRE	Arts visuels

Article 3 : Le secrétaire général de région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 30 mars 2026

La Présidente du jury

Signé

Marie Francine COMARE

IA-IPR d'espagnol